

6211-24-054

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, (responsable de l'enquête et médiation),
médiateur
Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste
Mme RITA LEBLANC, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES MOULINS PHASE 2
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE REQUÉRANT

VOLUME 1

Séance tenue le 24 septembre 2013 à 16 h
Hôtel Sélectôtel Amqui
340, boul. Saint-Benoît Ouest
Amqui

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

RENCONTRE AVEC LE REQUÉRANT

MOT DU MÉDIATEUR 1

CONSENTEMENT À LA MÉDIATION 12

DISCUSSIONS 13

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE AVEC LE REQUÉRANT
MOT DU MÉDIATEUR**

5

PAR LE MÉDIATEUR:

Bonjour, merci de vous être déplacé.

10

Je me présente, François Lafond, et je suis membre à plein temps du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Donc depuis 2004, j'ai participé à vingt et une (21) commissions d'enquête et d'audience publique en tant que président ou commissaire; j'ai été médiateur pour le projet de parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin et, à deux (2) reprises, j'ai assisté des MRC au regard de leur consultation publique portant sur le développement de l'énergie éolienne sur leur territoire.

15

J'ai été mandaté par le président du BAPE pour agir comme responsable de ce mandat d'enquête et de médiation sur le projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 dans la MRC d'Avignon.

20

Voici l'ordre du jour de cette rencontre! D'ailleurs, vous avez chacun une pochette. Après les présentations d'usage, je lirai le mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

25

Je parlerai brièvement de l'immunité et des pouvoirs des commissaires-enquêteurs, de notre Code de déontologie, de la Déclaration des valeurs éthiques du BAPE, de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, de la médiation, du déroulement de la médiation et de votre consentement à une médiation.

30

Une fois que j'aurai fait le tour de ces aspects, nous aborderons les préoccupations, en fait vos préoccupations pour votre projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 dans la MRC d'Avignon. Par la suite, si vous convenez de participer à cette médiation, votre consentement vous sera demandé.

35

Si vous consentez à la médiation, une première séance de travail pourrait avoir lieu ultérieurement selon les disponibilités de chacun. Nous discuterons de cet aspect un peu plus tard.

40

Je suis accompagné de madame Julie Crochetière, ici à ma droite, analyste sur ce projet qui m'assistera à chacune des rencontres que nous aurons.

45 Contrairement à une audience publique où les analystes n'interviennent pas en public, dans le cadre d'une médiation, l'analyste est autorisé à intervenir. Alors ne soyez pas surpris si elle demande des précisions ou des éclaircissements sur ce qui se dira au cours des différentes rencontres que nous pourrons avoir.

L'équipe compte également trois (3) autres personnes: madame Rita Leblanc, coordonnatrice de la Commission qui a déjà communiqué avec vous, mesdames Karine Lavoie, conseillère en communication, et Elena Loukiantchouc, agente de secrétariat, complètent l'équipe.

50 Je tiens à préciser que tous les échanges avec la Commission doivent se faire avec madame Crochetière lorsqu'il est question de contenu et avec madame Leblanc en ce qui a trait à la logistique.

55 Personnellement, je vous rencontrerai seulement lors de nos séances de travail.

Par ailleurs, vous avez sûrement noté la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Ainsi, tout ce qui se dit cet après-midi est enregistré, et la transcription de nos échanges sera disponible ultérieurement sur le site Web du BAPE sous la cote DT1, ainsi que dans les centres de consultation et ce, à la fin de nos travaux.

60 Pour les fins de la transcription, nous allons procéder à l'identification des personnes présentes à cette rencontre. Donc François Lafond, responsable du mandat d'enquête et de médiation; et à partir de ma droite, nous avons?

65 **PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:**

Julie Crochetière, analyste.

70 **PAR Mme RITA LEBLANC:**

Rita Leblanc, coordonnatrice.

PAR M. YVAN RUEL:

75 Yvan Ruel, propriétaire de bail de location sur la forêt publique.

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

80 Chantale Couture, conjointe d'Yvan Ruel et propriétaire du bail de location.

PAR LE MÉDIATEUR:

Merci.

85 Je vais vous lire la lettre mandat envoyée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et c'est adressé à monsieur Pierre Baril, président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10, Québec, Québec, G1R 6A6.

90 "Monsieur le Président, le 7 février 2013, en vertu des pouvoirs prévus au troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, j'ai donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.

95 "Par la suite, l'initiateur de projet m'a demandé de reporter le début de l'audience publique à la fin du mois d'août 2013. Conséquemment, je vous ai avisé le 21 février 2013 que je reportais le mandat d'audience publique qui devait débiter le 4 mars à une date ultérieure. Depuis, deux (2) des trois (3) requérants ont retiré leur demande d'audience publique. La demande du troisième requérant peut se prêter à une médiation.

100 Donc, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, le mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation
105 environnementale dans le cadre du projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. et ce, à compter du 23 septembre 2013.

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation, et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

110 "Je joins à la présente la demande d'audience publique ainsi que les lettres des requérants présentant le retrait de leur demande qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

115 Et c'est signé Yves-François Blanchet.

Les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions

120 d'enquête. Ce statut implique que je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

125 Je possède l'immunité des commissaires-enquêteurs et certains pouvoirs tels que celui, par exemple, d'obliger une personne à se présenter devant moi ou encore, à déposer des documents qui sont en sa possession.

130 Je me suis également engagé à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Ainsi, notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous sont assurés par le Code de déontologie des membres du BAPE.

135 De plus, quatre (4) valeurs éthiques guident notre action, soit le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Vous trouverez un exemplaire de notre Code de déontologie et de notre Déclaration des valeurs éthiques dans la pochette qui vous a été remise. Je vous invite ultérieurement à les consulter!

140 Je vais vous expliquer brièvement ce qu'est la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Dans un premier temps, le promoteur d'un projet transmet un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

145 Suite à cela, le ministre émet une Directive qui indique au promoteur ce que doit comprendre l'étude d'impact qu'il a à réaliser. Cette étude d'impact est par la suite analysée et si elle est jugée suffisamment complète par le ministre, il confie alors au BAPE le mandat de tenir une période de consultation et d'information publique de quarante-cinq (45) jours, période au cours de laquelle tout groupe, citoyen ou municipalité peut acheminer au ministre une demande d'audience publique.

150 Après examen de votre requête et le retrait des deux (2) autres requérants, le ministre a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer la possibilité de tenir une médiation dans le cadre du projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.

155 Cet après-midi, nous avons une première rencontre avec vous et si vous donnez votre consentement à une médiation, jeudi matin nous rencontrerons le promoteur pour lui faire part de vos préoccupations.

Toutefois, il est primordial que vous ne remettiez pas en question la justification du projet. C'est ça qui est très important, on ne doit pas remettre en cause le projet. Parce que si c'est le cas, vous comprendrez évidemment que nous ne pourrions pas aller plus loin dans le processus, donc j'arrêterai immédiatement cet exercice de médiation.

160 Si vous êtes d'accord avec ce projet mais que vous souhaitez que des améliorations ou des
accommodements soient apportés ou encore que des mesures de mitigation soient ajoutées, nous
débuterons par ces aspects, mais chose certaine, il ne faut jamais et surtout pas remettre en
question la justification du projet.

165 Notre objectif cet après-midi, c'est de bien cerner vos préoccupations, de bien comprendre
ce que vous souhaitez et de voir si ça vaut la peine ou non de tenter une médiation. Il faut
comprendre que si vous convenez d'une médiation, nous devons valider si vos demandes sont
compatibles avec les objectifs du promoteur.

170 Jeudi matin, en rencontrant le promoteur, je chercherai à obtenir son consentement à cette
médiation. En même temps, je vais lui exposer les motifs de votre requête, qu'il les comprenne
bien, qu'on les partage avec lui et, si vous en êtes déjà rendu là, de lui faire part de vos
suggestions et propositions pour améliorer ce projet et répondre à vos attentes.

175 Donc si vous avez pensé à des solutions ou à des propositions, compte tenu des éléments
qui se trouvent dans vos requêtes, je pourrai, jeudi matin, en faire part au promoteur et voir avec ce
dernier si vos propositions ou solutions sont, à prime abord, d'intérêt et réalisables.

180 Soyez conscient que si le promoteur arrive à la conclusion que ce que vous recherchez est
hors de portée pour lui, alors à ce moment-là, il ne pourra pas y avoir de médiation. Pour qu'il y ait
médiation, cela implique le consentement des deux (2) parties. La médiation permet d'obtenir une
entente équitable entre les parties sur un projet sans aller en audience publique. Ainsi, il s'agit de
trouver des terrains d'entente possibles pour les deux (2) parties.

185 À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur vous sont satisfaisants, vous serez
alors invité à retirer votre demande d'audience publique. La Commission vous fera signer un
document dans lequel vous acceptez de retirer votre demande d'audience publique, sous réserve
et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et le promoteur soient
respectées.

190 En tant que responsable de cette médiation, je dois faire rapport au ministre du
Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et ce rapport inclura les
éléments de l'entente, si entente il y a.

195 La décision d'autoriser le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du
ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Alors s'il y a
entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses
collègues.

200 En ce sens, la médiation présente des avantages par rapport à une audience publique parce que le décret d'autorisation du projet réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties.

205 En ce qui vous concerne, il y a des avantages à utiliser le canal de la médiation plutôt que celui d'une audience publique. En cas d'échec de la médiation, le recours à une audience publique n'est pas nécessairement acquis. Il relèvera alors du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de décider s'il y aura ou non une audience publique.

210 Cet après-midi, il n'est pas dans mon intention de vous dire que oui, la médiation, c'est une solution extraordinaire. Je n'ai surtout pas comme objectif qu'il faut absolument que j'aie une réussite pour cette médiation. En tant que responsable de la médiation, mon rôle est d'agir comme une personne neutre qui s'assure que l'information circule bien, que tout se passe de façon équilibrée et que les engagements soient pris de façon officielle, si engagement du promoteur il y a.

215 Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers. Je peux également présenter des éléments de solutions. De plus, j'ai la responsabilité et le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste pour l'une ou déséquilibrée. En d'autres termes, les parties à la médiation doivent en arriver à un règlement gagnant-gagnant.

220 Une fois le consentement des parties obtenu, il y aura une ou des rencontres qui peuvent permettre d'en arriver à un règlement ou à une entente. Donc nous aurons un calendrier de rencontres qui s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail. La médiation se déroule entre vous et le promoteur.

230 Si je le juge approprié, je peux inviter toute personne dont je considère la participation nécessaire. À cet effet, une rencontre avec des personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et du ministère de la Santé et des Services sociaux aura lieu lundi prochain. Si besoin est, ces personnes sont disponibles pour apporter un éclairage susceptible d'aider à parvenir à une entente.

235 Si je constate qu'une entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, tout autant que du promoteur, à ce que vous participiez de bonne foi.

Ainsi, tous les échanges avec le promoteur doivent nécessairement passer par moi. Cela exclut toute négociation entre vous et le promoteur via les journalistes. Par le passé, il nous est

240 arrivé de constater dans certaines médiations que des requérants essayaient de passer par les
journalistes pour faire avancer les choses. Agir ainsi, c'est compliquer les efforts de la médiation et
se traduit souvent par une impasse en bout de ligne.

245 Parfois les séances de travail seront sténotypées alors qu'à d'autres occasions, il n'y aura
que des comptes rendus. Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document,
veuillez le déposer en six (6) copies ainsi qu'une version électronique, afin d'alimenter le
promoteur, les centres de documentation et mon équipe.

250 Pour ce qui sera du délai de réponse aux propositions avancées par vous-même ou le
promoteur, celui-ci sera discuté et décidé lors de nos séances de travail. Vous comprendrez
toutefois qu'en raison du temps limité qui m'a été imparti, je m'attends, de façon générale, à un
délai de réponse dans les deux (2) jours suivant le dépôt des propositions. Autrement dit, si jamais
le promoteur vous fait des propositions, je vous les transmets, et on s'attend à une réponse de
votre part dans un délai de deux (2) jours.

255 Avant d'aller plus loin, avez-vous des questions?

PAR M. YVAN RUEL:

260 Il y en a long!

PAR LE MÉDIATEUR:

265 Mais oui.

PAR M. YVAN RUEL:

Il faut passer à travers.

270 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est ça, il faut passer à travers, et je pense qu'il est important aussi de bien faire
comprendre comment ça se déroule, une médiation, et le but de la médiation également. C'est
pas je prends tout puis je te donne rien! C'est entre deux (2) parties.

275 Maintenant, bon, si vous donnez votre consentement, moi, je dois aller voir si le promoteur
nous donne son consentement également. S'il nous le donne, parfait, à ce moment-là, bien, on va
s'organiser pour faire une séance de travail. S'il ne le donne pas, bien, la médiation, je pourrai pas
la faire, parce que j'aurai pas de consentement du promoteur.

280 Mais si vous avez des questions avant qu'on continue, parce qu'avant ça, je vais vous demander, je dois vous demander votre consentement.

Ça fait qu'avant d'aller là, est-ce que vous avez des questions?

285 **PAR M. YVAN RUEL:**

Vous dites avoir des réponses en dedans d'une période de deux (2) jours après qu'une offre a été donnée?

290 **PAR LE MÉDIATEUR:**

295 C'est ça. Autant que possible. S'il y a une proposition, moi, je vous la transmets. Si par exemple, les deux (2) parties sont là, ça se peut des fois que je sois juste avec vous, des fois strictement avec le promoteur, pour X raison, dépendamment comment ça va, comment se déroule la médiation; parfois, ça va être et le promoteur et vous en même temps.

300 Donc c'est certain qu'à la première séance, ça va être effectivement le promoteur et vous, et il y aura sûrement quelqu'un, une personne-ressource du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et possiblement également du ministère des Ressources naturelles, étant donné que c'est dans le territoire public, vous avez un bail de villégiature, bon, etc., qui relève effectivement du MRN.

Donc c'est important. Il y a ça.

305 Est-ce que vous avez pris connaissance des changements qui ont été apportés au projet par le promoteur? C'est tout récent.

PAR M. YVAN RUEL:

310 Non.

PAR LE MÉDIATEUR:

315 OK. Le promoteur, au départ, c'était sept (7) éoliennes de trois mégawatts (3 MW). Il a modifié ça pour neuf (9) éoliennes de deux point trente-cinq mégawatts (2,35 MW).

Ce qui fait qu'il y a des éoliennes qui se rapprochent de d'autres personnes, de d'autres baux de villégiature, ce qu'on appelle des tiers finalement, lesquels tiers je devrai contacter, parce que si les changements apportés par le promoteur font en sorte que ça nuit, mais qu'ils ne l'ont pas su, et

320 probablement que s'ils l'avaient su au départ, il y aurait peut-être certains d'entre eux qui auraient
fait également une demande d'audience publique, donc je me dois de les rencontrer pour savoir;
parce qu'il faut que je protège leurs droits, je n'ai pas le choix.

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

325 Je vais leur montrer.

PAR LE MÉDIATEUR:

330 Oui, oui.

PAR M. YVAN RUEL:

335 Ça avait tu été sorti sur Internet?

PAR LE MÉDIATEUR:

Est-ce que ça a été déposé?

340 **PAR Mme RITA LEBLANC:**

Oui, il est déposé, 3.4.

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

345 Si je vous montre ici votre chalet qui est ici, l'éolienne 72 demeure à la même place. Ils ont
déplacé une éolienne aussi, donc la 71 qui était ici ne sera plus à cet endroit-là.

Et les trois (3) éoliennes qui sont ajoutées, il y a la 78 ici, 79 ici, puis la 80 là.

350

PAR M. YVAN RUEL:

Ah oui, 80 là. OK. Puis la 71, elle va être déplacée?

355 **PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:**

C'est ça. Je peux pas dire, c'est une de ces trois (3) là. Ils ont déplacé une éolienne.

PAR M. YVAN RUEL:

360

La 71 va disparaître de cet endroit-là, puis elle va se retrouver soit à ces endroits-là?

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

365

Ils en ont déplacé une, puis ajouté deux (2) éoliennes. Donc c'est les trois (3), 78, 79, 80.

PAR LE MÉDIATEUR:

370

Donc 71 disparaît.

PAR M. YVAN RUEL:

La 71 disparaît. Puis la 72, ça aurait été le fun!

375

PAR LE MÉDIATEUR:

Ça aurait réglé.

PAR M. YVAN RUEL:

380

Bien, ça aurait tout réglé les affaires, ça n'aurait pas été compliqué, ça aurait été fini là. Ça aurait été le fun.

Par rapport aux données du vent, j'imagine?

385

PAR LE MÉDIATEUR:

390

Bien, c'est ça. En fait, c'est que les nouvelles éoliennes de deux point trente-cinq (2,35 MW) sont plus efficaces lorsqu'il y a peu de vent. C'est des éoliennes qui ont la même hauteur, donc qu'elles soient de trois mégawatts (3 MW) ou deux point trente-cinq (2,35 MW), c'est la même hauteur. Je pense que les pales sont peut-être un peu plus longues, n'est-ce pas Julie? Les pales des deux point trente-cinq (2,35 MW), je pense qu'elles sont peut-être un peu plus longues, je suis pas sûr.

395

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

Je me souviens pas. Je sais qu'on a les données dans le document.

PAR LE MÉDIATEUR:

400

Mais c'est parce qu'elles sont plus efficaces lorsqu'il y a peu de vent. Donc elles permettent de produire de l'électricité, alors qu'une trois mégawatts (3 MW), dans la même condition de peu de vent, ne produit rien.

405

PAR M. YVAN RUEL:

Eux autres, ils y ont été avec les tours à vent qu'ils ont installées pour voir l'efficacité, j'imagine.

410

PAR LE MÉDIATEUR:

Bien oui, j'imagine. C'est qu'il y a, bien, la deux point trente-cinq (2,35 MW), c'est une nouvelle mouture de ces éoliennes, donc elles ont été améliorées de façon quand même assez appréciable, et c'est peut-être pour ça que le promoteur a décidé en dernier recours de changer, parce que lui, bon, il essaie de rentabiliser au maximum son parc.

415

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

C'est ça, la tour a la même hauteur, mais les pales, le diamètre, c'est dix mètres (10 m) de plus. Il y a pas une grosse différence.

420

PAR LE MÉDIATEUR:

Il me semblait que j'avais vu ça.

425

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

Si je peux me permettre! Ils ont revu aussi l'évaluation du climat sonore, de l'impact sur le climat sonore, à la baisse. Comme il y a une éolienne de moins.

430

Puis il semble que leur calcul ait été surévalué auparavant. Donc auparavant, ils estimaient un climat sonore entre quarante-cinq (45 dBA) et quarante-neuf (49 dBA), à votre chalet, dBA. Maintenant, ce serait trente-neuf (39 dBA).

435

PAR M. YVAN RUEL:

OK, avec le nouveau calcul.

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

440

C'est ça, avec le nouveau calcul.

PAR M. YVAN RUEL:

445

Les pales sont plus grosses, sont plus longues, mais ça fait moins de bruit.

PAR LE MÉDIATEUR:

450

Selon l'étude qu'ils ont faite.

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

455

Mais je pense que le fait qu'il y avait deux (2) éoliennes à proximité, là il y en a seulement une, il y a un nouveau calcul. Il faudrait poser peut-être la question au promoteur, vraiment ce qui a changé dans leur calcul. Je serais pas en mesure d'expliquer plus en détail.

PAR LE MÉDIATEUR:

460

Moi non plus. Parce que nous, on a lu ce qui est marqué là, mais à part de ça, tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de médiation, bon, c'est difficile de poser la question. Je n'ai pas encore rencontré le promoteur d'ailleurs.

Écoutez, est-ce que vous avez d'autres questions?

465

PAR M. YVAN RUEL:

Non, c'est assez clair quand même. Il va peut-être en venir, des questions, mais pour l'instant, c'est correct.

470

CONSENTEMENT À LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

475

Bon, à ce stade-ci, je me dois maintenant de vous demander votre consentement.

480 Si votre intention est de procéder à une médiation, j'aimerais qu'officiellement, tout en vous identifiant, que vous consentiez à ce qu'il y ait médiation.

Donc je vous écoute et pendant ce temps-là, madame va prendre des notes!

PAR M. YVAN RUEL:

485 Moi, Yvan Ruel, consens à avoir une médiation avec le projet des Plateaux.

PAR LE MÉDIATEUR:

Avec le promoteur.

PAR M. YVAN RUEL:

De Des Moulins 2.

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, c'est parc éolien Des Moulins Phase 2 par Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.

DISCUSSIONS

PAR LE MÉDIATEUR:

505 Moi, j'ai regardé – en fait si on regarde votre requête, il y avait deux (2) points, et effectivement, le premier, c'était que vous demandiez de déplacer l'éolienne numéro 72.

Je présume qu'à ce moment-là, c'était en fonction du bruit?

PAR M. YVAN RUEL:

Surtout du bruit. C'est surtout le bruit qui nous dérangeait le plus là-dedans, qui nous dérange le plus là-dedans.

PAR LE MÉDIATEUR:

515 Et ensuite de ça, vous demandiez également une compensation pour la perte de jouissance.

520 Vous demandiez un dédommagement pour toute éolienne située dans un rayon d'un kilomètre.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ou d'autres préoccupations en regard du projet qui est avancé par le promoteur?

525 Donc vous avez indiqué ces deux (2) préoccupations, maintenant est-ce que vous en avez d'autres préoccupations?

PAR M. YVAN RUEL:

530 Non, c'était les deux (2) préoccupations qui étaient apportées, qu'on voyait, nous autres, qui nous dérangent le plus là-dedans.

PAR LE MÉDIATEUR:

535 Éventuellement, c'est ça, moi, j'avais l'intention d'aller faire une visite de terrain, mais pas demain matin, mais quand on reviendrait la prochaine fois.

540 Pour se rendre au parc éolien, est-ce qu'on peut passer par le bois, c'est-à-dire si j'arrive mettons de Carleton, est-ce que je peux me rendre – ou il faut que je me rende absolument jusqu'à Causapscal puis là, après ça...

PAR M. YVAN RUEL:

545 On peut passer par Causapscal, puis on peut passer par L'Ascension-de-Patapédia ou Matapédia, là, l'endroit, si vous venez de par en bas.

PAR LE MÉDIATEUR:

On arrive de Mont-Joli.

550 **PAR M. YVAN RUEL:**

De Mont-Joli, oui, c'est ça, c'est plus avantageux de passer par Causapscal-Albertville.

PAR LE MÉDIATEUR:

555 Oui, c'est sûr, quand je suis à Amqui. Mais si je suis...

PAR M. YVAN RUEL:

560 Si vous êtes à Carleton, vous avez avantage à passer par Matapédia, L'Ascension.

PAR LE MÉDIATEUR:

565 OK. Mettons, si je pars d'ici, on s'en va jusqu'à Saint-Alexis, c'est ça?

PAR M. YVAN RUEL:

Oui.

570 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Mais après ça, pour aller au parc, comment je fais?

PAR M. YVAN RUEL:

575 Ça va prendre Google Maps.

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

580 **PAR LE MÉDIATEUR:**

En tout cas, on essaiera de trouver, quitte éventuellement, peut-être avec le promoteur et vous-même, de se rendre là-bas.

585 **PAR M. YVAN RUEL:**

Ce serait quelque chose qui serait possible, c'est sûr.

PAR LE MÉDIATEUR:

590 Vous, si on regarde avec vous vos disponibilités, parce que moi, quand je vais rencontrer le promoteur jeudi, s'il me donne son consentement, là à ce moment-là, bien, il va falloir que je prévois une cédule de travail, vos disponibilités sont quoi exactement?

595 **PAR M. YVAN RUEL:**

Mes disponibilités les plus faciles sont le vendredi.

PAR LE MÉDIATEUR:

600 OK. Parce que vous n'êtes pas disponible la balance de la semaine, je pense?

PAR M. YVAN RUEL:

605 C'est assez difficile, c'est assez difficile. J'essaie, des fois je peux essayer de me libérer sur une fin de journée ou quelque chose, mais je peux pas lâcher vraiment des journées complètes.

Les journées qui sont plus faciles, c'est le vendredi.

PAR LE MÉDIATEUR:

610 Vendredi matin tôt, ça vous convient?

PAR M. YVAN RUEL:

615 Vendredi après-midi, c'est correct, mais le vendredi matin, de temps en temps je rentre aussi, je suis obligé de rentrer, mais regardez, ça, je suis capable de m'organiser.

PAR LE MÉDIATEUR:

620 Parce que vous comprendrez que si on fait ça le vendredi après-midi, mes collègues, eux autres, vont être très contentes de travailler!

PAR M. YVAN RUEL:

625 Mais ça peut être le vendredi matin.

PAR LE MÉDIATEUR:

630 Oui, parce que je pense qu'il faut quand même, il faut que tout le monde donne un peu de soi-même. C'est sûr que moi, ça ne me dérange pas, puis je pense autant Julie que madame Leblanc, puis de toute façon, souvent, à part de ça, ça va être juste Julie et moi qui vont venir aussi, c'est pas toujours nécessaire que madame Leblanc soit là.

635 À ce moment-là, le vendredi matin, oui, on va s'organiser, nous, pour à ce moment-là descendre le jeudi, pour faire ça assez tôt le vendredi, de façon aussi, si on fait de neuf heures (9 h) à midi (12 h), puis à midi (12 h) c'est bâclé, après ça, bien nous, il nous reste un petit quatre (4) heures de route pour retourner chez nous, ça fait que ce sera quand même pas si mal.

PAR M. YVAN RUEL:

640 Il y a la semaine prochaine que c'est difficile, pour les mêmes raisons qu'on a énumérées tantôt.

PAR LE MÉDIATEUR:

645 La chasse!

PAR M. YVAN RUEL:

650 La chasse, je suis parti toute la semaine.

PAR LE MÉDIATEUR:

655 OK. Disons que la semaine prochaine, on oublie, mais c'est parce que vous comprendrez aussi que j'ai pas énormément de temps. C'est deux (2) mois, bon.

Disons qu'on fera peut-être de l'accélééré à ce moment-là, peut-être qu'aussi on vous demanda éventuellement peut-être un soir, de faire un soir s'il le faut.

PAR M. YVAN RUEL:

660 Comme je vous disais tantôt, le vendredi, mais par les soirs, c'est quelque chose qui est possible aussi.

PAR LE MÉDIATEUR:

665 Ça dépend toujours également de la disponibilité du promoteur. J'aimerais peut-être faire la première rencontre, au lieu du vendredi matin, faire ça le jeudi soir, parce que si je fais venir des gens du MDDEFP et du MRN, je pense qu'ils vont préférer le faire peut-être le jeudi soir. Mais ça, je vais le valider avec ces personnes-là.

670

PAR M. YVAN RUEL:

Je comprends bien.

675

PAR LE MÉDIATEUR:

Jeudi soir pour la première, et aussi avec le promoteur.

680 Bon, comme je vous disais, moi, je vais rencontrer jeudi matin le promoteur et à ce moment-là, on va vous donner des nouvelles. Madame Leblanc communiquera avec vous pour vous donner des nouvelles.

Est-ce que vous êtes facilement rejoignable, un ou l'autre?

685 **PAR M. YVAN RUEL:**

Ma conjointe est plus facile à rejoindre.

PAR LE MÉDIATEUR:

690 Est-ce que vous avez un numéro de téléphone, vous travaillez j'imagine?

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

695 Oui, à l'hôpital.

PAR LE MÉDIATEUR:

Est-ce qu'on peut avoir votre numéro de téléphone?

700 **PAR Mme CHANTALE COUTURE:**

418-629-2211, poste 2018.

705 **PAR Mme RITA LEBLANC:**

Et c'est le jour tout le temps?

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

710 Oui. Sauf le vendredi, je suis à la maison.

PAR LE MÉDIATEUR:

715 Est-ce que vous avez des questions?

PAR M. YVAN RUEL:

Non, c'est assez clair.

720 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Parce que la première rencontre est relativement toujours assez simple, parce qu'on vous demande votre consentement.

725 Je vais faire la même chose avec le promoteur et par la suite, c'est à la première séance de médiation que les choses se placent. C'est là qu'il y a des discussions.

PAR M. YVAN RUEL:

730 Mais le promoteur, lui, a été informé, j'imagine?

PAR LE MÉDIATEUR:

735 Ah oui, le promoteur est au courant effectivement. Il a eu une lettre de la part du ministre comme vous vous en avez eu une. Madame Leblanc a communiqué avec lui. Il va venir nous rencontrer à nos bureaux jeudi matin, et madame va être là également pour prendre la même chose qu'elle fait cet après-midi, pour voir s'il donne son consentement.

740 Étant donné que tout ce qui est dit est écrit, et il y a un document qui s'appelle DT1 dans ce cas-ci, notre première rencontre, DT2 avec le promoteur, ces documents-là, si vous voulez en avoir une copie, on va vous les envoyer par écrit, mais de façon confidentielle, parce que nous, on ne les rend pas publics tant et aussi longtemps que moi, j'ai pas envoyé mon rapport au ministre.

745 Parce que la négociation se déroule comme une négociation privée, c'est pas une négociation publique. La négociation se déroule entre vous et le promoteur, et je pense pas que ce soit d'intérêt, pour l'instant, de mettre ça public. Puis après ça, bien là, il y a un journaliste qui rentre là-dedans, c'est quoi ça, puis lui a eu ça, puis l'autre à côté l'a pas eu! Ça fait qu'on tient ça mort.

750 Et quand on envoie le tout au ministre, ça veut dire que s'il y a une entente, puis il y a des engagements qui sont pris par le promoteur, puis que vous avez décidé de retirer votre demande d'audience publique, à ce moment-là c'est inclus dans le rapport que nous, on va faire, que moi je vais faire avec Julie. À ce moment-là, on envoie ça au ministre.

755 Et après ça, les documents dont on s'est servi sont disponibles, vont être disponibles sur le site Internet et dans les centres de documentation, etc.

760 C'est sûr que tous les documents que le promoteur a faits jusqu'à présent, PR3.1, 3.2, etc., d'autres PR, les avis des ministères, etc., sont déjà sur le site Internet du BAPE dans l'onglet parc éolien Des Moulins Phase 2. Donc vous allez cliquer là-dessus, et vous pouvez cliquer sur la documentation.

PAR M. YVAN RUEL:

765 Voir la documentation qui est déjà là.

PAR LE MÉDIATEUR:

770 Et puis c'est là-dedans, le 3.4, madame Leblanc dit qu'il a été déposé, qu'il est sur le site, donc ça va être facile pour vous d'aller voir le dernier document qui a été déposé par le promoteur.

PAR Mme RITA LEBLANC:

775 Au centre ici aussi à la bibliothèque.

PAR LE MÉDIATEUR:

À la bibliothèque d'Amqui, c'est ça?

780 **PAR Mme RITA LEBLANC:**

Je vais regarder. Vous les avez consultés, les documents?

PAR M. YVAN RUEL:

785 Oui, sur Internet.

PAR Mme RITA LEBLANC:

790 Ah, vous êtes pas allé jamais dans les centres de documentation?

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

On a la liste dans la pochette.

795 **PAR Mme RITA LEBLANC:**

Oui, c'est bon. C'est au bureau de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia.

800 **PAR M. YVAN RUEL:**

C'est le même document qui est sur Internet?

PAR LE MÉDIATEUR:

805 Oui, oui.

PAR Mme RITA LEBLANC:

Tous les documents papier sont là. C'est les mêmes documents.

810 **PAR M. YVAN RUEL:**

Ils sont accessibles en tout temps? Bien, pendant les heures d'ouverture?

815 **PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:**

Huit heures trente (8 h 30) à midi (12 h) et treize heures (13 h) à seize heures trente (16 h 30), mardi, mercredi et jeudi.

820 **PAR M. YVAN RUEL:**

Je pensais qu'ils étaient accessibles seulement en période...

PAR Mme RITA LEBLANC:

825 Pendant la période d'information?

PAR M. YVAN RUEL:

830 Oui, c'est ça.

PAR Mme RITA LEBLANC:

835 Non, parce qu'on réalimente les centres, alors on leur remet tous les documents qu'on dépose sur le site, on leur envoie.

PAR M. YVAN RUEL:

840 OK. Mais ça, c'est seulement à titre informatif, on peut pas partir avec le document. Ils ont pas des copies pour les personnes?

PAR LE MÉDIATEUR:

845 Non, non, ça coûterait trop cher.

PAR M. YVAN RUEL:

J'imagine.

850 **PAR LE MÉDIATEUR:**

855 Ça coûterait pas mal cher dans certains cas. Quand vous avez trois-quatre cents (300-400) participants en audience, puis tout le monde voudrait avoir des documents, ça coûterait une fortune. L'argent est pris envers nos taxes, ça fait qu'on essaie de communiquer quand même.

PAR M. YVAN RUEL:

C'est normal aussi. Sur Internet on l'a en tout temps.

860 **PAR LE MÉDIATEUR:**

865 Oui, puis les gens préfèrent et de beaucoup aller sur Internet, parce qu'ils y vont quand ils veulent, ils ont pas besoin de se déplacer. Tu as pas besoin d'attendre après la secrétaire-trésorière qui est occupée avec quelqu'un pour son compte de taxes!

PAR M. YVAN RUEL:

C'est ça.

870 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est beaucoup plus facile sur Internet.

875 **PAR M. YVAN RUEL:**

C'est ça, OK. Puis le promoteur, lui, s'il décidait de pas aller en médiation, dirait bien non, je veux pas rien savoir de ça?

880 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Donc à ce moment-là, moi, il faut que j'écrive au ministre, il faut que je lui fasse part que je vous ai rencontré, que vous aviez consenti à une médiation, mais que par contre, le promoteur refuse de donner son consentement à une médiation pour telle et telle raisons.

885 J'envoie ça au ministre, et le ministre décide après ça si oui ou non, il offre une audience publique. Parce que l'audience publique n'est pas nécessairement acquise, il peut décider que, pour X raison, non, il ne donnera pas son aval à ça.

890 Mais c'est sûr qu'il faut justifier les raisons. Moi, je peux pas arriver puis dire, bien écoutez, le promoteur m'a dit non, puis ça vient de finir. Il faut que j'aie des raisons, que j'explique pourquoi le promoteur ne peut pas aller de l'avant dans la médiation.

PAR M. YVAN RUEL:

895 OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

900 Mais ça, vous allez être au courant assez rapidement de toute façon.

Si nous avons le consentement du promoteur, nous allons vous le faire savoir assez rapidement.

905 **PAR M. YVAN RUEL:**

OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

910 Et en même temps, la date de la prochaine rencontre. Comme je vous dis, bon, la première, ça va être jeudi soir, pas de la semaine prochaine, mais dans l'autre semaine, probablement que ça va être ici à Amqui qu'on va faire ça également.

915 Pour les autres séances, on va aviser. Ça va être avec le promoteur et vous-même, on va regarder ce qui convient à tout le monde, et on va travailler dans ce sens-là.

PAR M. YVAN RUEL:

920 Le promoteur était-il au courant que c'est l'éolienne 72 qui était plus problématique?

PAR LE MÉDIATEUR:

925 Non, il est pas encore au courant. Je vais le mettre au courant. Je sais pas, à moins que vous ayez eu déjà des discussions?

PAR M. YVAN RUEL:

930 Non, on n'a pas eu de discussions avec lui.

PAR LE MÉDIATEUR:

935 OK. Il n'est pas au courant. Il va être au courant lorsque nous allons le rencontrer jeudi matin. Il va être avec son consultant également, Pesca, qui a fait l'étude d'impact.

940 Donc on va voir qu'est-ce qu'ils vont nous dire là-dessus, voir s'il y a des possibilités aussi de la déplacer, s'il y a d'autres endroits qu'ils avaient envisagés.

945 C'est sûr que s'il la déplace, puis il la met à côté d'un autre qu'il vient impacter, ça, je pourrai pas dire oui. Il va falloir que je dise non, donc on va essayer de trouver une solution alternative au problème. Mais avec les explications peut-être du promoteur, si le bruit n'est pas plus que trente-neuf décibels (39 dBA), bien, peut-être que ça peut vous satisfaire, et peut-être qu'aussi il peut y avoir une façon temporaire, un suivi qui sera effectué.

945 En fait, il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites.

Mais attendons de voir si le promoteur, dans un premier temps, est d'accord pour aller et après ça, lorsqu'on se rencontrera lors de la première séance de médiation, bien, il sera en mesure de vous donner beaucoup plus d'explications que nous on peut vous donner pour l'instant.

950 **PAR Mme CHANTALE COUTURE:**

Parce que lors d'un projet qu'il y avait déjà eu, c'était quoi, c'était tu les Plateaux?

955 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Plateau 1, Plateau 2, oui?

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

960 Oui, le chemin initial qu'il proposait passait directement sur la galerie dans le chalet, puis on avait discuté avec eux lors de la rencontre qu'il y avait eu à L'Ascension, puis finalement, ça avait...

PAR M. YVAN RUEL:

965 Bien, j'ai été obligé de faire une demande.

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

On avait fait une demande d'audience publique aussi.

970

PAR M. YVAN RUEL:

975 Parce que le chemin, le tracé de chemin qu'il proposait passait dans la cour du camp. Ça fait que là, j'avais dit, tu peux pas passer dans le camp, oui, mais là, il dit, on peut modifier au fur et à mesure. J'ai dit, tu me garantis pas rien, là.

Tu sais, moi, j'arrive demain matin, tu as passé dans la cour chez nous, parce que tu as décidé de passer dans la cour chez nous, bien! Ça fait qu'en fin de compte, il avait été accepté de faire un autre tracé qui était avantageux pour eux autres en plus.

980

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah, c'est sûr qu'au départ, souvent, c'est pas des plans définitifs. En fait, c'est des estimations très préliminaires.

985

PAR M. YVAN RUEL:

C'est des estimations, mais...

990 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Si on s'en occupe pas, vous avez raison!

995 **PAR M. YVAN RUEL:**

... qu'on s'en occupe pas, puis qu'on laisse passer, bien moi, je voulais pas avoir, il y avait rien, je voulais pas rien bloquer, mais c'est juste que je voulais pas qu'il passe dans la cour chez nous. Il passait carrément sur mon terrain – bien, sur le terrain, le bail de location, pour pouvoir avoir accès à d'autres éoliennes.

1000

Là, je lui avais proposé, je travaille en technique forestière, ça fait que je lui avais proposé un autre chemin, un autre tracé de chemin. Puis je lui avais montré un petit peu, puis en fin de compte, ils ont accepté le nouveau chemin.

1005 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est sûr que lorsque c'est avantageux puis que ça coûte moins cher!

1010 **PAR M. YVAN RUEL:**

Parce qu'il y avait pratiquement pas – il y avait pas de cours d'eau à traverser, tandis que là, il traversait un cours d'eau. Il passait dans la cour du camp.

Ça fait qu'il avait accepté, puis il y avait pas eu de problème.

1015

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait.

1020 **PAR M. YVAN RUEL:**

Ça avait bien été.

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

1025

Tantôt, je me demandais s'il savait que c'était la 72, parce que dans le fond, il a enlevé la 71, puis il laisse la 72 sur place, ça fait que je me disais, bien peut-être que s'il sait que nous, dans le fond, celle...

1030

PAR M. YVAN RUEL:

Oui, peut-être remettre la 72 qui nuirait pas vraiment, parce qu'elle éloigne un peu des autres chalets.

1035

C'est sûr que c'est proche de chez nous, mais c'est sur un autre versant de la montagne. Comme la 72, elle est sur le même versant, elle est sur le même versant de la montagne que chez nous, que le chalet.

PAR LE MÉDIATEUR:

1040

C'est ça. En fait, ce sont des explications que le promoteur va être plus en mesure que moi ou encore que Julie de vous dire ce qu'il en est.

1045

Mais je pense, en tout cas, à première vue, je crois que le promoteur va vouloir aussi, devrait consentir à la médiation. Je pense que ça peut être quelque chose qui peut être réalisable, effectivement.

1050

Mais je vous dis pas que ça va être fait, là, je veux pas vous donner de faux espoirs non plus, mais il n'en demeure pas moins que c'est peut-être à l'avantage aussi de tout le monde d'essayer de s'entendre.

PAR M. YVAN RUEL:

1055

C'est sûr.

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

1060

Parce que c'est ça, la dernière fois quand on s'était rencontré, ils voulaient pas qu'on aille voir le BAPE. Ils voulaient qu'on s'entende avec eux, et eux voulaient – puis ça avait comme froissé un petit peu, parce que d'un côté, la dame qui était là, qui représentait le Bureau d'audiences publiques, elle, elle nous disait, bien écoutez, ils vous promettent des choses, mais si jamais ils le font pas, il y a rien!

1065 Puis là, on allait voir le promoteur puis Pesca, puis là, eux autres nous disaient, non non, puis là, oui, on va le faire, puis regarde, on va aller marcher, ça fait qu'on était comme entre deux (2). On se disait, bon, ça fait que finalement...

PAR M. YVAN RUEL:

1070 On était dans la même salle, mais on allait voir un, puis il nous expliquait quelque chose, on allait voir le BAPE, puis on allait voir le promoteur, puis le promoteur disait non, on fait pas ça. Puis le BAPE disait, bien, protège-toi!

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

1075 Mais dans le fond, ça a fini que c'était comme ça, en tout cas ça avait fait – puis ça faisait l'affaire des deux (2) dans le même sens.

PAR LE MÉDIATEUR:

1080 C'est certain qu'une audience publique, ça coûte cher au promoteur, ça, il faut pas se le cacher.

PAR M. YVAN RUEL:

1085 Oui, puis c'est pas le but, nous autres, de ça, non.

PAR LE MÉDIATEUR:

1090 Non, mais il y avait quand même deux (2) autres requérants aussi qui ont retiré leur demande, ça fait que c'est peut-être plus facile de négocier à un.

PAR M. YVAN RUEL:

1095 C'était pas en rapport avec...

PAR LE MÉDIATEUR:

1100 Non, c'était un paquet d'affaires, mais bon.

PAR M. YVAN RUEL:

OK, c'est Listigouche.

PAR LE MÉDIATEUR:

1105

Oui, c'est ça.

PAR M. YVAN RUEL:

1110

Ça, c'était pour voir les emplacements des éoliennes, mais vous l'avez, par rapport au chalet, là.

Ça, ça va être plus quand on va se rencontrer, j'imagine.

1115

PAR LE MÉDIATEUR:

Oui, effectivement, c'est ça. Moi, c'était juste pour voir vos préoccupations, puis voir si vous consentiez.

1120

Et à partir de ça, là, nous, on est satisfait de notre rencontre de cet après-midi. Nous allons voir ce qui va se passer jeudi matin, puis après ça, bien, on communique avec vous, on vous dira ce qu'il en est.

PAR M. YVAN RUEL:

1125

OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

1130

Ça vous convient?

PAR M. YVAN RUEL:

1135

Oui.

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

Oui.

1140

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait. Bien, merci beaucoup encore une fois de vous être déplacés.

PAR M. YVAN RUEL:

1145

Je vous remercie, parce que vous avez travaillé fort. Vous partez de Québec pour venir nous rencontrer, c'est beaucoup.

PAR LE MÉDIATEUR:

1150

Mais ça fait partie de notre mandat. Écoutez, on se doit de rencontrer les gens qui font des demandes. Même chose lorsque c'est une audience publique, puis il y a dix (10), vingt (20) ou trente (30) personnes, on va les rencontrer, on leur explique comment nous allons procéder pour l'audience publique, de la façon que ça se fait, etc., etc.

1155

Ça fait partie de notre devoir d'information des participants ou des requérants.

PAR M. YVAN RUEL:

1160

Les deux (2) autres demandes qui avaient été faites ont été retirées à la suite d'une négociation?

PAR LE MÉDIATEUR:

1165

Bien, je pense que c'est une négociation plus entre le gouvernement puis eux, qu'entre le promoteur et eux. Il y a pas eu de négociation entre le promoteur.

Dans le fond, il semblerait qu'ils vont avoir un projet éolien avec Hydro-Québec de gré à gré. Où, à quel endroit, j'en ai aucune idée. C'est ça que j'ai su qui s'était passé.

1170

PAR M. YVAN RUEL:

OK. Ça fait que vous êtes pas au courant plus que ça?

1175

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

Bien, avec la lettre mandat, on a les lettres de retrait des requêtes qui expliquent un peu les raisons.

1180

PAR M. YVAN RUEL:

OK.

PAR LE MÉDIATEUR:

1185

Bien, merci.

PAR M. YVAN RUEL:

1190

C'est nous qui vous remercie.

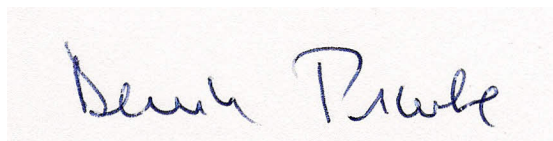
PAR LE MÉDIATEUR:

1195

Ça nous a fait plaisir.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1200

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

1205